



TEXTE ADOPTÉ n° 353  
« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

20 octobre 2009

---

---

## PROJET DE LOI

*ratifiant l'ordonnance n° 2009-935 du 29 juillet 2009  
portant **répartition des sièges et délimitation**  
des **circonscriptions** pour l'élection des députés,*

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE  
EN PREMIÈRE LECTURE.

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros : **1893** et **1949**.

---

### Article unique

L'ordonnance n° 2009-935 du 29 juillet 2009 portant répartition des sièges et délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés, prise en application de la loi n° 2009-39 du 13 janvier 2009 relative à la commission prévue à l'article 25 de la Constitution et à l'élection des députés et autorisant le Gouvernement à fixer le nombre total et à délimiter les circonscriptions des députés élus par les Français établis hors de France et à mettre à jour la répartition des sièges de députés élus dans les départements et dans les collectivités d'outre-mer, ainsi que la délimitation des circonscriptions législatives, est ratifiée.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 20 octobre 2009.*

*Le Président,*  
*Signé : BERNARD ACCOYER*



ISSN 1240 - 8468